

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **3 février 2025**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

La conseillère Marie-Pier Therrien est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2025-02-029

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 février 2025

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 13 janvier 2025

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Février 2025
- 5 Adoption règl. 790-25 - Tarification camp de jour
- 6 Liste des ventes pour non-paiement de taxes 2025 préliminaire
- 7 Entente de partage des droits d'imposition des carrières et sablières 2024 - Ulverton
- 8 Remboursement fonds de roulement 2025
- 9 Transfert - Réserve des eaux usées
- 10 Prolongement réseau d'égout - Réception définitive des travaux
- 11 Archives - Liste de destruction 2024
- 12 Appui en faveur de l'inscription du projet de construction d'un nouvel hôpital à Drummondville

Sécurité

- 13 Rapport annuel d'activités incendie an 12 (2024)

Voirie

14 Adoption cahier de charges - Abat-poussière 2025

Hygiène du milieu

15 OMH - Adoption budget 2025

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

16 Demande de contribution financière - ARLPHCQ

17 P'tit Marché 2025 - Demande de commandites

Général

Varia :

18 Correspondance

19 Période de questions

20 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-030

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2025-02-031

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2025, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-032

5. ADOPTION RÈGL. 790-25 – TARIFICATION CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines;

ATTENDU QUE, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite également se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera

et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d'ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L'Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir donnera priorité aux jeunes résidants sur son territoire ou fréquentant l'école L'Avenir;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025, par le conseiller Julien Paradis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 790-25 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE

Les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 26 juin 2025 au 15 août 2025.

L'horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

7 h 15 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h00 à 17 h 15	Service de garde

ARTICLE 3 – TARIFICATION

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l'école L'Avenir** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

Camp de jour seulement	490.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	710.00 \$

Pour le 2^e enfant et les suivants d’une même famille résidants à la même adresse, la tarification est la suivante :

Camp de jour seulement	420.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	640.00 \$

Pour un enfant **non-résident et qui ne fréquente pas l’école L’Avenir** une surcharge de 125.00 \$ s’ajoute au tarif résident.

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d’inscription sont les suivants pour chaque enfant :

Camp de jour à temps partiel	
4 semaines (demi-camp) :	
4 semaines de camp de jour seulement	285.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	350.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	405.00 \$
À la semaine :	
1 semaine de camp de jour seulement	100.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	125.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	140.00 \$
À la journée	
1 journée de camp de jour seulement	30.00 \$
1 journée de camp de jour avec service de garde le matin ou le soir	35.00 \$
1 journée de camp de jour avec service de garde le matin et le soir	40.00 \$

Le camp de jour à temps partiel est offert seulement aux enfants résidents ou qui fréquentent l’école L’Avenir.

ARTICLE 4 – SERVICE DE GARDE

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 15 à 9 h00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 15 comptant chacune pour une période.

Après 16h00, le parent dont l'enfant n'est pas inscrit au service de garde devra payer des frais de retard de 10 \$ par enfant.

Pour un enfant qui est inscrit au service de garde, après 17h20 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

Les périodes d'utilisation du service de garde doivent être mentionnées lors de l'inscription.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 22 mai 2025;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 20 juin 2025;

Pour les enfants inscrits à temps partiel (4 semaines, à la semaine ou à la journée), les frais sont payables à 100 % le 22 mai 2025.

ARTICLE 6 – ANNULATION D'INSCRIPTION

Si un parent avise, par écrit, qu'il souhaite annuler l'inscription de l'enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d'annulation après le début du camp de jour.

ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

ARTICLE 8 - TAUX D'INTÉRÊT

Lorsque le versement n'est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

ARTICLE 9 - CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50 \$ sont imposés.

ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-033

6. LISTE DES VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2025 PRÉLIMINAIRE

ATTENDU QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le greffier-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel que qu'approuvé par le conseil »;

ATTENDU QUE la liste de personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond avant le 20 mars 2025 en vue de vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025 ;

ATTENDU QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<i>Client</i>	<i>Matricule</i>	<i>Total 2022</i>	<i>Total 2023</i>	<i>Total 2024</i>	<i>Solde</i>
166	9363-50-2148	904.64 \$	2 414.02 \$	2 344.43 \$	5 663.09 \$
608	9866-81-2399	18 654.02 \$	17 317.55 \$	11 766.97 \$	47 738.54 \$
406	9769-69-6525	1 620.98 \$	1 964.37 \$	1 943.01 \$	5 528.36 \$
660	9869-36-1582	374.01 \$	1 344.71 \$	1 497.95 \$	3 216.67 \$
625	9869-02-1698	3.73 \$	1 171.35 \$	1 123.84 \$	2 298.92 \$
		21 557.38 \$	24 212.00 \$	18 676.20 \$	64 445.58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu :

QU'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2022, incluant aussi le solde impayé jusqu'au 31 décembre 2024 ;

QUE les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés ;

QUE la liste finale devant être envoyée à la MRC de Drummond soit adoptée au conseil de mars ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2025-02-034

7. ENTENTE DE PARTAGE DES DROITS D'IMPOSITION DES CARRIÈRES ET SABLIERES 2024 - ULVERTON

ATTENDU l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières avec la municipalité d'Ulverton devant être prise chaque année;

ATTENDU QUE le montant 2024 pour le partage des droits d'impositions est de 17 982.63 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser M. François Fréchette, maire et la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2024 et à faire le paiement de 17 982.63 \$.

Il est aussi résolu d'affecter le revenu reporté du montant versé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2025-02-035

8. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT 2025

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2025 est de 7 111.33 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est pour le projet de panneaux d'adresse 9-1-1 en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser un virement de 7 111.33 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-036

9. TRANSFERT – RÉSERVE DES EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2025, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 7 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un virement de 7 000 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-037

10. PROLONGEMENT RÉSEAU D'ÉGOUT – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

ATTENDU le dernier décompte reçu pour le projet de prolongement du réseau d'égout de la route Boisvert et rues Cloutier et Manon incluant la réception définitive des travaux ;

ATTENDU QUE la facture pour la libération de la retenue et des derniers travaux est au montant de 44 401.15 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le paiement de la facture #016122 de R. Guilbeault Construction Inc. au montant de 44 401.15 \$ plus taxes pour le prolongement du réseau d'égout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-038

11. ARCHIVES – LISTE DE DESTRUCTION 2024

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Line Pinault et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière, Suzie Lemire, à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-039

12. APPUI EN FAVEUR DE L'INSCRIPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HÔPITAL À DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE l'hôpital Sainte-Croix, l'un des principaux établissements hospitaliers au Centre-du-Québec, est aujourd'hui vétuste ;

ATTENDU QUE le gouvernement devrait présenter, dans les prochaines semaines, le prochain budget du Québec ainsi que le Plan québécois des infrastructures qui l'accompagne ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID) demande l'appui de la municipalité afin de cosigner une lettre adressée à M. François Legault, premier ministre du Québec, afin de signifier l'importance du projet d'un nouvel hôpital à Drummondville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le maire, François Fréchette, à cosigner la lettre adressée au premier ministre pour l'inscription du projet de construction d'un nouvel hôpital à Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2025-02-040

13. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE AN 12 (2024)

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2024 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le rapport annuel d'activités incendie pour l'année 12 complété par le Service de sécurité incendie de Drummondville afin d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de procéder à l'adoption du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024.

Il est aussi résolu de transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 12 des activités en matière de sécurité incendie 2024 de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2025-02-041

14. ADOPTION CAHIER DE CHARGES – ABAT-POUSSIÈRE 2025

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Abat poussière 2025*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE l'achat d'abat poussière pour 2025 se fera par appel d'offres sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Abat poussière 2025*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2025-02-042

15. OMH – ADOPTION BUDGET 2025

ATTENDU le dépôt du budget 2025 de l'OMH (Office municipal d'habitation) ;

ATTENDU QUE selon le budget présenté, la contribution municipale de 2025 est au crédit de 741 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter le budget 2025 déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2025-02-043

16. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ARLPHCQ

ATTENDU QU'une demande de contribution aux loisirs des personnes handicapées pour l'année 2025 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec) au montant de 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde résolu de remettre une contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2024 au montant de 350 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-02-044

17. P'TIT MARCHÉ 2025 – DEMANDE DE COMMANDITES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer des demandes de commandites auprès des députés pour l'édition 2025 du P'tit Marché ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser la coordonnatrice du comité du P'tit Marché, Mme Kathy Landry, à déposer une demande de commandites auprès des députés pour le P'tit Marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

18. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de janvier 2025 est remis à tous les conseillers.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2025-02-045

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **19 heures 45 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 mars 2025.

Fournisseurs	Description	Solde
Monsieur Bibitte Extermination	Service de gestion parasitaire mensuel rongeurs	86.08 \$
Sylvain gagnon	Bris de boîte aux lettres - 1028, 8e Rang	40.10 \$
Monsieur Bibitte Extermination	Vérification du plafond et ajout d'appats	162.44 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU	174.19 \$
Pyrogaz inc	Réparation untie de chauffage - Garage et Loisirs	981.70 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Frais de télésurveillance - janv. à avril 2025	148.32 \$
Vanier Isabelle	Essence camion F-150	148.28 \$
Vanier Isabelle	Essence F150	137.31 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage garage	1 130.91 \$
Harnois Énergies inc	Chauffage loisir	423.00 \$
Marylène V. Sauvé	Produits d'entretien - Loisirs	64.35 \$
Marylène V. Sauvé	Frais de déplacement	508.80 \$
Camions BL Drummondville	Brosse de serrage - Mack blanc	104.66 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Remboursement aAhat tapis cabane à patins	551.74 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Janvier 2025	285.89 \$
J.E.T. Mécanique	Réparation bris mécanique - Mack blanc	770.31 \$
Groupe Info Plus	Renouvellement annuel - Sauvegarde mensuelle	279.29 \$
Garage Francis Demanche enr	Changement d'huile - Camion F150	95.25 \$
Groupe Maska Inc.	Joint d'étanchéité	61.08 \$
Hydro Québec	Bureau du 15/11/2024 au 17/01/2025	1 375.21 \$
Hydro Québec	Gloriette du 15/11/2024 au 17/01/2025	51.26 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 16/11/2024 au 20/01/2025	1 148.29 \$
Hydro Québec	Loisirs du 16/11/2024 au 20/01/2025	592.49 \$
Infotech	Frais de livraison - Papeterie 2025	82.20 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Frais juridiques - Dossier # 121307-103	6 686.08 \$
Megaburo	Frais de gestion annuel - Service impression	57.49 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone et internet - Garage municipal	109.42 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - Décembre 2024	1 787.50 \$
MRC Drummond	Entretien cours d'eau - Grand Ruisseau 4e Rang	1 486.03 \$
MRC Drummond	Vente de billets - Mobilibus	61.50 \$
MRC Drummond	Formulaires pour vidange de fosse septique	120.62 \$
PJB Industries inc	Couteau déneigement - Mack blanc	3 797.63 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil février 2025	152.00 \$
R & D Rousseau	Réparation porte de garage	745.96 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Moyeu arrière, écrou de roue - Mack blanc	1 069.03 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette supplémentaire #07-404 - 999, Gagnon	167.50 \$

R.G.M.R. Bas St-François	Vignette supplémentaire #07-403 - 351, Boisvert	167.50 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur - 20 janvier 2025	68.95 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	4 723.23 \$
Pneus Bélisle Drummondville	Monter et démonter pneu - Mack blanc	353.55 \$
Lemire Suzie	Licence Office - Janvier 2025	44.38 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Janvier 2025	47.70 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	31 049.22 \$

Fournisseur	Description	Montant
Association des camps du Québec	R2025-01-026 Renouvellement adhésion	215.00 \$
Cercle des Fermières de L'Avenir	R2024-11-272 Soutien financier	949.69 \$
ADMQ	R2015-01-010 Cotisation membre 2025	1 125.87 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50.00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2025-01-024 Projet spectacle La Vie en Gros	1 000.00 \$
Cross Curtis	R2022-11-276 Allocation cellulaire	50.00 \$
Partenaires 12-18 / Centre du Québec	R2024-11-273 Contribution financière	70.00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2024-11-274 Location salle multifonctionnelle	8 684.45 \$
FQM Assurances inc	R2024-11-257 Assurance combinée	36 402.73 \$
FQM Assurances inc	R2024-10-228 Assurance accident dirigeant	579.88 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Décembre 2024	505.92 \$
Infotech	R2024-12-287 Contrat d'entretien et soutien	7 198.59 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Allocation cellulaire	50.00 \$
Le Code Ducharme inc	R20235-01-008 Renouvellement mise à jour	404.04 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone - Bureau	269.34 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone et internet - Garage municipal	99.92 \$
Cogeco Connexion inc	Téléphone - Loisirs	160.80 \$
Revenu Québec	Sommaire 1 2024 - Cotisation normes du travail	223.75 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2021-11-258 Crédit bail - Western Star	2 253.34 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2024-01-025 Crédit bail - John Deere	4 529.46 \$
MRC Drummond	R2025-01-007 Quote-part 2025	25 017.90 \$
Office municipal d'habitation	R2025-01-021 OMH - Budget révisé	252.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2025-01-007 Quote-part 2025	11 403.96 \$
SIUCQ-OMU	R2024-10-239 Contribution annuelle	1 854.60 \$
SPAD	R2025-01-009 Contrat contrôle animalier	3 106.39 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Allocation cellualire	50.00 \$
Lemire Suzie	Frais de scolarité	464.89 \$
F Q M	R2024-10-281 Adhésion 2025	487.51 \$
Grenco	Location photocopieur - Janvier 2025	136.42 \$

CQSF	R2025-01-011 Cotisation annuelle	240.00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	107 836.45 \$

SALAIRE JANVIER 2025	
Salaire nets janvier 2025	32 351.58 \$
Remises provinciales janvier 2025	12 140.23 \$
Remises fédérales janvier 2025	4 959.32 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JANVIER 2025	49 451.13 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 25	31 049.22 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JANVIER 25	107 836.45 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 2025	188 336.80 \$